

**Direction Générale des Services / Direction des Affaires Question n° 294
Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale**

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014031

Signataire : AD

Séance du Conseil Municipal du 06/11/2014

RAPPORTEUR : Pascal BEAUDET

OBJET : Acquisition d'un bien sans maître situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France à Aubervilliers.

EXPOSE :

Depuis la loi 2004-809 du 13 Août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les communes peuvent acquérir les biens immobiliers dont le propriétaire est inconnu.

Après une enquête préalable, une propriété située sur le territoire de la Commune a pu être considérée comme un bien sans maître appartenant à la catégorie des biens qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté (L1123-11° du Code général de la propriété des personnes publiques).

Cette catégorie de biens comprend les biens immobiliers dont le propriétaire, identifié, est décédé depuis plus de 30 ans, sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période. Au-delà de cette période de trente ans, ces biens appartiennent à la commune sur le territoire de laquelle ils sont situés (article 713 du code civil)

Le conseil municipal doit donc délibérer afin d'autoriser l'acquisition par la commune d'un bien vacant sans maître, lui revenant de plein droit. Cette formalité permettra à la Commune d'incorporer le bien dans son patrimoine.

Cette propriété est située 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AX 115.

Afin de pouvoir acquérir ces biens, il a été constaté d'une part que ce bien a un propriétaire identifié au cadastre, et d'autre part que ce propriétaire est décédé depuis plus de trente ans.

Il est précisé que l'incorporation de ce biens dans le patrimoine communal s'intègre dans la dynamique de renouvellement urbain et la politique de requalification de l'habitat et de l'espace public.

Ainsi, ce bien, en très mauvais état, a vocation à être cédé pour être démolie dans le cadre de la réalisation d'un projet de résidence étudiante.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir le bien sans maître situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée AX 115.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 06 NOVEMBRE 2014

Présents :..... 32

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 06 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 24 Octobre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOUI Meriem, M. KARMAN Jean-Jacques, Mme VALLY Sophie, M. DAGUET Anthony, Mmes CHERET Magali, TLILI Leïla, GRARE Laurence, M. BENKHELOUF Boualem, Mme MARINO Danielle, M. KARROUMI Sofienne, M. CHOUDER Fethi, Mmes NEDELEC Soizig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoints au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. Silvère ROZENBERG, Mme LE MOINE Sandrine, MM. SANON Guillaume, SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM. AIT-BOUALI Omar, LOGRE Benoît, Mme VIGEANT Claire, M. RACHEDI Hakim, Mmes ALVES Presilya, LENOURY Nadia, M. BIDAL Damien, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. KAMALA Kilani	Représenté par :	Mme DERKAOUI Meriem
M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	Mme TLILI Leïla
M. LE HYARIC Patrick	Représenté par :	Mme GRARE Laurence
M. KADDOURI Nourredine	Représenté par :	M. CHOUDER Fethi
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme RABAH Hanna	Représentée par :	M. SANON Guillaume
M. HAFIDI Abderrahim	Représenté par :	M. RACHEDI Hakim
M. ZAIRI Rachid	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme HAMDANE Bouchra	Représentée par :	M. AIT BOUALI Omar

ABSENTS : Mme KOUAME AKOUA Marie, M. PLEE Eric, Mmes REDOUANE Wassila, SIGNATE Rouguy, MILLA Josiane.

Secrétaire de séance : M. SANON Guillaume

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2014031

Signataire : AD

OBJET :Acquisition d'un bien sans maître situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France à Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et notamment l'article 147,

Vu la circulaire interministérielle NOR/MCT/BO600026C du 8 mars 2006,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L1123-1 1°,

Vu l'article 713 du Code civil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant Monsieur Joseph ROSSO, né le 4 juillet 1870 à Mazze, Italie, à Aubervilliers, a acquis le bien situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France sur la parcelle cadastrée parcelle AX 115, par acte notarié du 31 janvier 1924,

Considérant que Monsieur Joseph ROSSO est décédé le 26 février 1959 à Montfermeil,

Considérant que Monsieur Joseph ROSSO est décédé depuis plus de trente ans sans héritier ou en laissant des héritiers n'ayant pas accepté la succession, expressément ou tacitement, pendant cette période,

Considérant dès lors qu'il y a lieu d'acquérir ce bien et de l'incorporer dans le domaine communal,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE d'acquérir et d'incorporer dans le domaine communal le bien sans maître situé 1 impasse Rosso/21 rue de la Nouvelle France sur la parcelle cadastrée parcelle AX 115.

L'adjoint délégué



Reçu en préfecture le : 07/11/2014
Publié le : 07/11/2014
Certifié exécutoire le : 07/11/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET

